

**Auteur** Les Verts, par Jean-Daniel Melly (suppl.) et Gwénohé Blanchet (suppl.)  
**Objet** Vers une politique cyclable cantonale pour mieux exploiter le potentiel du vélo dans les déplacements quotidiens  
**Date** 08.06.2017  
**Numéro** 5.0276

---

L'approbation par le Conseil d'Etat en avril 2017 de la stratégie Vélo-VTT Valais/Wallis atteste du potentiel pour développer le vélo comme une offre touristique de premier plan, capable de générer d'ici 10 ans autant de retombées économiques en été que les activités hivernales liées au ski.

En parallèle au développement touristique, l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens s'intensifie. La congestion du trafic aux heures de pointe ou la raréfaction des places de stationnement au centre des villes poussent de plus en plus de personnes à opter pour le vélo pour se rendre au travail. Le développement des vélos à assistance électrique convient également à des utilisateurs plus âgés ou moins sportifs.

Pour les trajets de moins de 5 km, soit la majorité des trajets dans les agglomérations inférieures à 40'000 habitants, le vélo est le moyen de transport idéal. Il permet de réduire fortement les nuisances sonores et la pollution dans les centres urbains, il contribue à désengorger la circulation et il permet de libérer des surfaces occupées par les voitures au profit des activités commerciales et sociales. En matière de santé publique, il participe à l'amélioration du bien-être des usagers qui pratiquent une activité physique régulière et en plein air.

Malgré cet engouement, les infrastructures cyclables sont souvent insuffisantes ou inadéquates. Les itinéraires réservés aux cyclistes sont discontinus, l'offre en stationnement est sous-évaluée et la complémentarité avec les transports publics inexistante. Or en matière de mobilité douce, c'est avant tout l'offre qui génère la demande.

Dans certaines communes, il est déconseillé aux enfants de se rendre à l'école en vélo en raison de la dangerosité des routes qui y mènent. Il suffit en effet d'un carrefour à risque ou de quelques mètres de route trop étroite pour que la sécurité ne soit plus assurée et les cyclistes exposés à un danger important.

## **Conclusion**

Afin d'exploiter au mieux le potentiel du vélo dans les déplacements quotidiens, nous demandons au Conseil d'Etat d'élaborer une politique cyclable cantonale afin:

- de prévoir l'intégration du vélo dans l'aménagement des routes cantonales, aussi bien dans que hors des localités;
- de rendre conforme les installations et bâtiments publics à la pratique du vélo, en fonction des normes en vigueur au niveau suisse;
- d'augmenter l'intégration du vélo avec les transports en commun (bus, trains, télécabines);
- de mettre en place un réseau de voies cyclables continu et cohérent à l'échelle du canton;
- d'encourager les communes à établir leur propre stratégie vélo, dans la continuité de la politique cantonale;
- d'inciter les utilisateurs potentiels à utiliser le vélo, plutôt qu'un autre moyen de transport au quotidien.